



Québec, le 8 décembre 2010

Madame Kateri Lescop-Sinclair
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des affaires régionales de l'Estrie-Montréal-Montérégie et Laval-LanaudièreLaurentides
Secteur des Opérations régionales
545, boul Crémazie Est- 8e Étage
Montréal (Québec) H2M 2V1

Objet : Projet d'aménagement du parc éolien Montérégie Questions du 8 décembre 2010

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue le 15 novembre dernier sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions que vous trouverez en annexe :

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 10 décembre prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux et de la deuxième partie de l'audience qui débutera le 13 décembre prochain.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Renée Poliquin Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.: Annexe des questions

Édifice Lomer-Gouin 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 Québec (Québec) G1R 6A6 Téléphone : 418 643-7447 (sans frais) : 1 800 463-4732 Télécopieur : 418 643-9474 communication@bape.gouv.qc.ca www.bape.gouv.qc.ca

Annexe des questions

1. D'après une réponse que vous avez fournie à la commission, il y aurait, au Québec, 4 parcs éoliens en exploitation issus d'entente de gré à gré qui totaliseraient une puissance de 212,1 MW (https://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole-monteregie/documents/DQ7.1.5.pdf).

Au cours de l'audience publique du BAPE portant sur le projet de parc éolien de New Richmond, le MRNF a affirmé qu'il y avait 5 parcs en exploitation issus d'ententes de gré à gré qui totalisaient 212,5 MW (www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole-new-richmondldocuments/DB1.1.pdf).

Quels sont les parcs éoliens actuellement en exploitation issus d'ententes de gré à gré ainsi que la puissance de chacun de ceux-ci?

2. Le 20 novembre 2010, des médias rapportaient que le projet éolien de 68 MW abandonné par Kruger à Sainte-Luce-sur-Mer serait réalisé dans Charlevoix par Gaz Métro et Boralex, ces derniers ayant racheté le contrat conclu en 2008 entre Kruger et Hydro-Québec (//lapresseaffaires.cyberpresse.ca/economie/quebec/201011/20/01-4344767-un-projet-eolien-traverse-le-fleuve.php).

Est-ce que vous confirmez que cette transaction a eu lieu? Y a-t-il des conditions auxquelles devrait se conformer l'acheteur du contrat autres que celles qui étaient déjà imposées à Kruger?